



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 31  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.079/DE

**OBJET :** REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)  
POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

SEANCE DU 17/12/2024

LE MARDI DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H31, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,  
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,  
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,  
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,  
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,  
Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,  
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,  
Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN

**POUVOIRS :**

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN,  
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

SEANCE DU 17/12/2024

**OBJET : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)  
POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité d'accompagner hors temps scolaire, des enfants présentant des signes de fragilité avec la langue française,

CONSIDERANT la nécessité de créer les conditions de rémunération de l'intervenant pour l'atelier Français Langue Etrangère (FLE) pour le programme de Réussite Educative,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

SEANCE DU 17/12/2024

**OBJET :** REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (FLE) POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de créer les conditions de recrutement d'un intervenant pour assurer le fonctionnement de l'atelier Français Langue Etrangère (FLE) pour le programme de Réussite Educative. La rémunération pour une vacation est établie sur une base forfaitaire de 2 heures par semaine.

**ARTICLE 2 :** DECIDE que chaque intervention sera rémunérée sur la base d'un taux horaire de 44,20 € brut. Cette rémunération sera soumise aux cotisations salariales et patronales en vigueur.

**ARTICLE 3 :** DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**ARTICLE 4 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/12/2024

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 19/12/2024

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.079/DE

Objet de l'acte : REMUNERATION DE L'INTERVENANT DE L'ATELIER FRANCAIS LANGUE  
ETRANGERE (FLE) POUR LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 4 - Autres categories de personnels

Transaction Préfecture : 091-219101144-20241217-BRU\_DE\_24364\_1-DE

Date de l'acte : 17/12/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_24364\_1

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2024